

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

1904

N° 4998/125

A M. Deleu

OBJET :

lettre

ANNEXE

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du tableau

qui fait l'objet de votre lettre du 1^{er} courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé, dûment revêtu de votre signature

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Expédié le

NOTES :

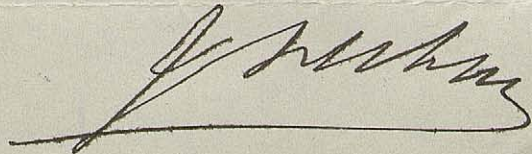
POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

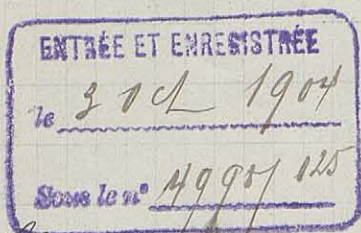
Le Secrétaire,

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de l'ouvrage soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4992/125 en
date du 11 octobre 1904.

Bruxelles, le 12 octobre 1904.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Richens', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.



Lettre 1^{re} octobre 1904.

M

Messieurs les membres de la commission du Musée ancien
Bruxelles.

Messieurs

Ensuite de l'entrevue que
Messieurs le Secrétaire a bien voulu m'accorder
j'ai déposé au local de vos réunions un petit
tableau de l'école Française; ce tableau très ancien
est depuis plus de cent ans dans la famille; aujourd'hui
nous désirons le vendre et si il paraissait
convenir au musée j'en serais disposé à le céder
pour cent vingt cinq francs

Dans l'attente de vos bonnes nouvelles
Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations
empressées.

J. Delen

Adresse:

J. Delen
68 rue Vanderschueren
Lettre S. P.